



FÉDÉRATION

Association de Solidarité des Anciennes et Anciens des Industries Electriques et Gazières

Association à but non lucratif régie par la loi de 1901, déclarée le 21 mars 2008 (JO du 19/04/2008 n° 1604)

Site Web : www.assolidaire.org

Courriel : assolidairenergies@yahoo.fr

Rencontre de la Direction de la CNIEG par Assolidaire Energies le 28 juin 2012

Monsieur Robert Cosson, Directeur de la CNIEG, et Monsieur Broconier ont eu la courtoisie de recevoir Assolidaire Energies (Michel Baurry, Président, et Michel Ponticq, Secrétaire Général) le 28 juin avant la tenue du CA de la CNIEG. Le CA de ce jour devait notamment examiner les différentes solutions permettant d'assurer les besoins de trésorerie pour le versement des pensions, la mensualisation des pensions étant une des solutions.

Cette rencontre, sollicitée par notre association, nous a permis d'exposer les raisons pour lesquelles nous demandons **le maintien en l'état du versement trimestriels de nos pensions**, raisons que nous avons explicitées dans le courrier du 18 mai 2012 adressé à la CNIEG mais aussi dans celui que nous avons envoyé le 1^{er} juin 2012 au Président de la République. **La remise en cause du mode de versement serait une dénonciation unilatérale de notre contrat de travail** dont le statut national du personnel des IEG était, lors de l'embauche, une des pièces maîtresses.

Robert Cosson précise que la CNIEG est confrontée à un problème de trésorerie qu'elle doit gérer et que les pouvoirs publics ont seuls le pouvoir de décider de la suite qui sera donnée pour résoudre ce problème. Il nous commente les points suivants :

- Le financement des pensions est équilibré et aucune inquiétude n'est à craindre pour recouvrir le montant des cotisations. La CNIEG est confrontée au problème de décalage de trésorerie entre les encaissements et les versements. Le régime spécial de retraite des IEG, adossé à hauteur de 60% à la collectivité nationale et à hauteur de 40% aux entreprises, reste un système dont le financement est sécurisé.
- Le financement de la pointe de trésorerie, 600 millions d'euros, est la principale difficulté le montant ne se trouvant pas aisément auprès des banques. Le besoin de la CNIEG augmentera au cours des prochaines années pour atteindre 1 100 millions d'euros, la bosse des inactifs se situant entre 2015 et 2020.
- La crise bancaire de 2011 a accentué la difficulté.

Assolidaire Energies s'interroge sur l'usage des excédents de recettes, notamment en 2005 et 2006 (198 millions d'euros), qui auraient pu amorcer la création d'un fond de réserve pour faire face aux problèmes prévisibles de trésorerie au lieu d'être reversés à la CNAV. Les pensionnés n'ont pas à subir les conséquences d'une imprévoyance originelle qui n'a pas donné à la CNIEG les moyens financiers de couvrir les fluctuations prévisibles de trésorerie.

Robert Cosson rappelle que la caisse CNIEG a été créée en 2005 pour adosser le régime spécial de retraite des IEG aux régimes de droit commun (CNAV, AGIRC, ARRCO) et faire ainsi évoluer le statut juridique d'EDF et GDF. Les engagements pris engendraient la sortie des charges du régime particulier de retraite des comptes des entreprises. De plus, compte tenu du contexte d'ouverture des marchés de l'énergie, l'accord de la Commission Européenne exigeait que la **nouvelle entité soit autonome et indépendante des entreprises**. Vu des commissaires aux comptes, cette **indépendance** fait que les entreprises n'ont pas capacité à se porter garant de la trésorerie de la CNIEG.

Augmenter le taux de la contribution tarifaire d'acheminement (CTA) payée par les consommateurs pour constituer progressivement une avance de trésorerie ne serait pas approprié.

Assolidaire Energies renouvelle son attachement au système actuel de paiement des pensions et demande que les pensionnés ne soient pas pénalisés par des problèmes bancaires qui incombent au gestionnaire de la caisse.